

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 43

EFFECTIF LEGAL : 43

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.09.2022
Convocation faite
Le 13.09.2022

Délibération
N°2022-09-160

Marché de travaux pour la
réhabilitation de la piscine
de REVIN, lot n°1 :
Avenant n°8 au marché
n°20 MN 01 07

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2022-09-156), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2022-09-156), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Claude WALLENDORFF (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Jean GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Vu le marché n°20 MN 01 07, lot n°1 relatif aux travaux de la piscine de REVIN, notifié à la SAS PIANTONI, le 18 janvier 2021, pour un montant après mise au point, de 413 111,10 € HT soit 495 734,52 € TTC,

Vu les différents avenants déjà notifiés sur ce marché,

Vu la délibération n°2022-05-105 du 25 mai 2022, approuvant la décision de poursuivre les marchés concernés et éventuellement le lancement de procédures négociées,

Considérant la nécessité de travaux supplémentaires de maçonnerie – gros œuvre – étanchéité,

Considérant l'annulation des travaux de scellement et la modification de travaux de carottage sur paroi verticale (diamètre 200 au lieu de diamètre 120),

Considérant qu'il résulte de ces écrits un montant de travaux supplémentaires de 14 432,08 € HT soit 17 318,50 € TTC,

Considérant l'avis favorable du maître d'œuvre du 09 septembre 2022 sur les travaux décrits,

Considérant la nécessité de prolonger les délais pour la réalisation de ces travaux,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n°8 au marché n°20 MN 01 07 – Lot n°1, attribué à la SAS PIANTONI, d'une plus-value de 14 432,08 € HT, soit 17 318,50 € TTC, dont l'incidence financière est résumée ci-dessous :

Attributaire : SAS PIANTONI	Montants en €	
	en € HT	en € TTC
Montant initial du marché	413 112,10	495 734,52
Avenant n° 1	+ 4 043,54	+ 4 852,25
Avenant n° 2	+ 7 125,00	+ 8 550,00
Avenant n° 3	+ 2 369,45	+ 2 843,35
Avenant n° 4	+ 1 674,00	+ 2 008,80
Avenant n° 5	+ 1 430,00	+ 1 716,00
Avenant n° 6	+ 555,00	+ 666,00
Avenant n° 7	+ 58 812,85	+ 70 575,42
Avenant n° 8	+ 14 432,08	+ 17 318,50
Nouveau montant du marché	503 554,02	604 264,83
Evolution du marché après avenant n° 8		+ 21.89 %

* autorise le Président à le signer.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Durbecq', written over a faint circular stamp or watermark.

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne Rives de Meuse
Le Premier Vice-Président
Daniel DURBECQ